CHRONIQUE DES PRISONNIERS

L'acheminement des colis des centres de la Croix-Rouge vers les camps établis en France

Vichy, 10 janvier. — Au siège de la Croix-Rouge de Vichy se trouve le centre de cambionnage des colis pour les « frontstalags » ; on a choisi des villes proches de la ligne de démarcation, d'où les camions peuvent repartir facilement : Périgueux ravitaille le Sud-Ouest, Châteauroux la Bretagne et la Normandie, Vichy le sud de Paris entre Le Mans et Troyes, et Marquana toute la région de l'Est. Paris ravitaille les camps du Nord.

Les vivres et les vêtements qui sont destinés aux prisonniers arrivent dans les quatre villes par wagons ; ce sont des conserves de viandes, du pain de guerre et des vêtements donnés par l'intendance, les innombrables colis qui sont faits par nos comités en province et dans la zone non-occupée, les tonnes de marchandises, le résultat des ramassages de châtaignes, les fabrications de pâtes de fruits que l'on fait spécialement pour la Croix-Rouge française, les dons de la France d'outre-mer, des Français à l'étranger et en France, les envois des Croix-Rouges étrangères.

Quatre-vingts conductrices voyagent sur toutes les routes ; 90 camions de cinq tonnes assurent ce service. Ces camions ont déjà fait 470 voyages, transportant 681 tonnes de vivres et 623 tonnes d'effets dans 576 hôpitaux et camps ; 153 blessés ont été ramenés. Ce trafic représente 281.000 kilomètres.

L'arrivée des colis à destination

Écrivez les adresses avec la plus grande exactitude si vous voulez que l'attente des vôtres ne soit pas déçue

Vichy, 9 janvier. — En ce qui concerne l'arrivée à destination des colis, il est bon de relever le fait suivant. Un lecteur nous écrit :

« Au début, mon fils prisonnier, nous avait donné un numéro qui n'était pas exact ; dans le courant d'août, nous avons envoyé à ce faux numéro une quinzaine de colis ; plus tard, mon fils nous a donné sa bonne adresse, et au commencement de novembre, il nous a dit que même les lettres adressées à un faux numéro lui étaient parvenus ; les Allemands avaient rayé la mention inexacte, et avaient ajouté au crayon rouge le bon numéro, ce qui nous a prouvé qu'il y avait pour les colis un contrôle sérieux, et que l'organisation de la vie du prisonnier faisait des progrès ».

Que les familles n'écoutent pas ceux qui poussent tout au noir sans être certains de leurs informations ; il faut évidemment tenir compte du fait que ce qui est vrai dans un camp ne l'est pas forcément dans l'autre. C'est pourquoi, il importe d'écrire les adresses avec la plus grande exactitude.

Ce qu'il faut savoir

L'utilisation des cartes familiales de correspondance interzones

Paris, 4 janvier. — Le Secrétaire général des P.T.T. communique :

Des agitations se manifestent dans le public au sujet de l'utilisation pour l'échange des souhaits de Nouvel-An, des cartes familiales de correspondance entre les deux zones. Il est précisé que, seules, les deux lignes réservées à la correspondance familiale libre peuvent être utilisées à cet effet.

L'administration rappelle encore qu'en regard des mentions imprimées, ne peuvent être ajoutés que des compléments manuscrits se rapportant directement à ces mentions.

Et les indications imprimées sont biffées, la ligne ou fraction de ligne sur laquelle elle figure, doit rester en blanc.

CARNET

Mariage

— M. et Mme Georges Wattinne-Delannoy ont l'honneur de vous annoncer le mariage de leur fille Ginette avec M. Raymond Masurel, fils de M. et Mme Raymond Masurel-Roussel. La bénédiction nuptiale leur a été donnée à Paris dans l'intimité le 27 décembre dernier en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

34, avenue Montaigne, Paris.
35, boulevard de Paris, Roubaix. 19887d

— Le Docteur CLERBAUX, 25, rue Oberkampf, à TOURNAI, continuera les consultations du Docteur PLANQUART, homéopathe à TOURNAI, rue Beyaert. 3019d

Mots croisés

Problème du 11 janvier

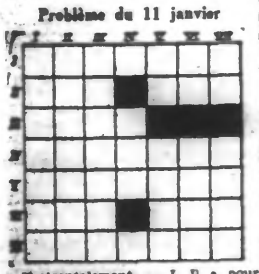

Horizontalement. — I. Il a pour cause le manque de certaine vitamine. — II. Il est fait par les gens diplômés; article. — III. Passe tout entière. — IV. Agissais en chirurgien. — V. Sa cour était assez foldtre. — VI. Réformateur tchèque; victoire de Napoléon. — VII. Qui a de la difficulté pour se nourrir.

Verticalement. — I. Coupet. — II. Il est hideux mais très utile à l'agriculture. — III. Dont on aurait bien pu se dispenser. — IV. Légumineuse. — V. Endurci; il est généralement très chaud. — VI. Article; rivière bretonne. — VII. Pronom; préparé en future récolte.

Solution du 5 janvier

R	H	I	Z	O	M	E
A	U	D	A	C	E	S
P	I	■	X	■	N	U
P	S	A	U	M	E	S
E	■	O	S	E	■	■
L	O	U	K	S	O	R
A	R	T	I	S	T	E

ROUBAIX

LES MONTE-EN-L'AIR

Un groupe de dangereux malfaiteurs, la bande de l'« As de Pique », est appréhendé par la sûreté

SIX ARRESTATIONS

Depuis la guerre, les dévalisseurs d'usines se multiplient et, ici même, nous avons dû maintes fois relater leurs tristes exploits.

On sait qu'ils opèrent généralement selon une méthode qui permet de les appeler des « mont-en-l'air » cette fois, sans employer le sens figuré. Car c'est par le toit qu'ils pénètrent le plus souvent !

Véritables acrobates, ils escaladent la cour de l'usine désignée, se hissent jusqu'au toit. Une fois là, c'est bien le diable s'ils ne trouvent pas une issue par où s'introduire à l'intérieur. Et si, d'aventure, ils n'en trouvent pas, un carreau est bien vite démastiqué...

Ils opèrent généralement en bande, et c'est une de ces bandes que le service de la sûreté de Roubaix vient d'arrêter. Il s'agit de sept dangereux individus, toujours armés, et qu'il ne fut pas facile de « dénicher ». Mais les inspecteurs Honoré et Tomme, à qui l'on doit les arrestations,

(Ph. J. de Rx.)

Les armes dont était munie la bande de l'« As de pique »

sont des policiers habiles et, à l'heure actuelle, sur les sept cambrioleurs qui composaient la bande de l'« As de Pique » — ainsi s'étaient-ils nommés — six sont sous les verrous. Quant au septième il ne tardera sans doute pas à rejoindre ses compères.

Une première arrestation...

C'est à la suite d'un cambriolage opéré au cours de la nuit du 26 au 27 décembre 1940, aux Etablissements Masurel, rue Jacquard, que l'attention des inspecteurs Honoré et Tomme fut attirée par les agissements d'un certain Raymond Lapauw, 35 ans, domicilié 38, rue de la Chaussée, cour Parent, 3.

On enquête discrètement sur son compte et l'on ne tarda pas à apprendre que ce Lapauw avait mis en vente du tissu de provenance suspecte. Or, ce personnage avait, à côté de chez lui, une maison inhabitée qui semblait avoir été mise là tout exprès pour servir de dépôt à des cambrioleurs. Comme cette maison inhabitée avait une fenêtre arrachée, les policiers, un beau jour — ou plutôt un beau soir — y firent une visite. Et ils y trouvèrent ce qu'ils pensaient bien y trouver, c'est-à-dire des pièces de tissu...

Le doute n'étant plus permis, on décida d'arrêter Lapauw lequel était en quelque sorte le « concierge » de ce dépôt clandestin.

Mais ce sour-là, Lapauw n'était pas chez lui. Il s'était rendu chez sa femme qui réside en Belgique. Les inspecteurs Tomme et Honoré décidèrent de l'attendre et, utilisant ces loisirs forcés, ils opérèrent une visite domiciliaire qui leur fit trouver, dans une chambre du 1er étage, un coupon de flanelle, une coupe de tissu, une nappe... et un pistolet automatique. Le lendemain matin, en regagnant ses pénates, Lapauw était « cueilli » et emmené dans les locaux de la Sûreté, où on l'« entreprit »...

...suivie de cinq autres

Cette première arrestation devait être suivie de plusieurs autres et, tour à tour, on arrêta Rémy Vanhaverbeocque, dit « Moustique », 21 ans, domicilié 74, rue Charles-Saint-Venant, à Lille ; Henri Zabesinski, 18 ans, 2, rue du Marais, à Lille ; Roger Pouplin, dit « Fanfan », 35 ans, originaire du Bourget et domicilié à Mouscron (B.), et enfin Michel Milowski, domicilié 120, rue de Tournai, à Lille.

On se mit à la recherche d'un sixième compère, Louis Roty, âgé de 39 ans, domicilié 48, rue Henri-Carette. Mais celui-ci, sentant le sol glissant, avait cru prudent de changer de quartier. Il ne courut d'ailleurs pas bien loin car, vendredi matin, il était à son tour arrêté, rue Saint-Joseph, où il avait installé son nouveau gîte.

Il en restait pourtant encore un à pincer, Julien Leniel, domicilié à Wattrelos. Mais ce dernier ne put être arrêté ; il avait déjà passé la frontière...

Ainsi, toute la bande de l'« As de Pique », sauf un de ses membres, est sous les verrous. C'est là une fort belle prise, dont il faut féliciter les inspecteurs Honoré et Tomme, qui menèrent toute l'enquête.

La chose, avons-nous dit, n'était pas facile. Elle n'était pas non plus exempte de dangers, car chaque cambrioleur arrêté étant armé, qui d'un révolver, qui d'une matraque, qui d'un « cran d'arrêt ».

A cela, les policiers — qui sont malheureusement désarmés depuis l'occupation — n'avaient à opposer que leurs poings... et leurs menottes. Ils parvinrent pourtant, sans anicroche, à procéder à l'arrestation des six dangereux individus que nous venons de citer.

Michel Milowski semble avoir été le chef de l'« As de Pique », tandis que Pouplin était considéré comme quantité négligeable. Ce dernier n'avait pas la confiance de ses complices, qui le jugeaient — pour le moins — inconsidéré.

Au cours d'un cambriolage, par exemple, on voulait bien lui prêter un révolver. Mais, sitôt le « coup » terminé, il devait restituer l'arme au chef de bande.

Le tableau de chasse de l'« As de pique »

Et quels furent les exploits de cette bande ? On ne peut répondre dès maintenant de façon précise, l'enquête étant en cours. Toutefois, on sait que l'« As de Pique » est l'auteur des cambriolages de l'usine Bauwens, rue des Fondeurs, au cours de la nuit du 8 au 9 décembre ; de l'usine Vandystadt, durant la nuit du 20 au 21 décembre, et enfin de l'usine Masurel, rue Jacquard, au cours de la nuit du 26 au 27 décembre. On peut aussi lui imputer la mise à sac d'un dépôt à Lille, où ils enlevèrent 90 bouteilles de champagne et plusieurs sacs de haricots.

On se rappelle qu'en ce qui concerne le cambriolage de l'usine Vandystadt, les cambrioleurs furent « roulés ». Ils avaient en effet déposé leur butin dans un atelier de marbrier, atelier qu'ils croyaient abandonné. Mais le propriétaire de cet atelier survint, trouva le butin, alerta la police et, tandis que le tissu volé reprenait le chemin de l'usine où on l'avait volé, une souricière était tendue par la police... Mais les voleurs, mis en éveil, ne se montrèrent pas.

Furieux, ils essayèrent plusieurs jours après de reprendre le tissu qu'ils avaient un instant eu en leur possession ! Ils furent alors mis en fuite par un veilleur de nuit.

Lapauw, Vanhaverbecque, Zabasinski, Pouplin, Milowski et Roty seront conduits à Lille et déférés au Parquet, sous l'inculpation de vol en association et port d'armes prohibées.

DIMANCHE 12 JANVIER :

Aujourd'hui : saint Arcade ; demain baptême de Notre-Seigneur.

Soleil : Lever, 9 h. 13 ; coucher, 16 h. 16.

Lune : pleine le 13.

Hôtel de Ville : bureau de l'état civil ouvert de 9 h. à 11 h. 30.

Sapeurs-pompiers : N° d'appel : 303.33.

Caisse d'épargne : caisse fermée.

Pharmaciens de garde : MM. Verdin, 46, rue de la Vigne, et Blanchard, rue de Lannoy, 167 ter.

Ces deux pharmaciens assureront le service de nuit durant la semaine.

Goutte de lait : distribution de 11 à 12 h.

Grand Théâtre : à 14 h. 30 « La Fille de Mme Angot ».

Bourse aux timbres libre : de 10 h à 12 h. au Café de la Rotonde, angle de la rue Pierre-Motte et du boulevard Gambetta.

Petite chronique du temps

La température s'est quelque peu adoucie; petit à petit, le mercure remonte, dans son tube de verre. De plus, un léger brouillard s'étendait ce matin. Annonciateur de la pluie?...

Vendredi soir, vers 20 h., on ne notait que —3°, et samedi matin à 8 h., le mercure marquait toujours —3°, contre —6° la veille, à pareille heure.

De plus la disparition du vent contribue à rendre la température plus douce et, certes, personne ne s'en plaindra.

BOULANGERIE ÉCONOMIQUE DU TILLEUL. — Le paiement des ristournes aura lieu chez M. Mouray, 86, rue de Dennain, le dimanche 12 janvier de 9 heures à 13 heures. 19849

Le temps n'est plus où l'on venait de Lille voir dans notre ville « L'Reine d'Norwège en chinq morceaux et eune biel comédie pou rire... »

Au temps où le spectacle n'était pas uniformisé comme de nos jours, Roubaix possédait un genre qui lui donnait quelque renom.

On sait qu'il y avait d'abord les montreurs de marionnettes, et ils

L'ancien théâtre du Fontenoy

étaient plus d'une trentaine au siècle dernier, mais on comptait aussi des théâtres fort courus.

Les vieux Roubaisiens se souviennent encore du théâtre Rolau et du théâtre du Fontenoy, ce dernier sis à l'angle de la rue Archimède et Richard-Lenoir.

Mais, si nous en croyons les anciennes chroniques, peu de temps avant que notre ville connût son prodigieux développement industriel, une troupe d'artistes du terroir attirait la grande foule.

Ces artistes donnaient à Roubaix des représentations burlesques en patois qui avaient un tel succès que le directeur du Théâtre de Lille se plaignit et que le Préfet interdit cette sorte de manifestations à Roubaix.

De Lille, en effet, et de toute la banlieue accouraient des spectateurs pour aller voir par exemple : « L'Reine d'Norwège en chinq morceaux et eune biel comédie pou rire, par les comédiens d'Roubai, d'Tourcoin, d'Wasqua, et d'Waterlo, tertou imsone ».

Et quelque auteur patoisant remontait cette pièce, je gage qu'il se trouverait encore beaucoup de Roubaisiens pour aimer à se dérider à l'audition de leur patois dans la bouche de hauts personnages soumis à l'étiquette...

Le théâtre du Fontenoy cultivait encore la même veine et nos pères se souviennent des salles combles devant lesquelles se faisaient applaudir des acteurs du crû...

L'enceinte de ce théâtre ne recueillit pas que les échos des bravos; des tempêtes de cris et de huées y déferlèrent aussi... car elle abritait parfois des réunions politiques dont une des plus fameuses fut, en 1906, celle où Eugène Motte tint tête, sans se démonter, à ses adversaires de la municipalité...

R. de T.

Précisions importantes concernant la vente du beurre

Les commerçants en beurre ou presque tous retiré leurs listes d'inscriptions de clientèle et les cartes de consommateurs ; ceux qui n'en sont pas encore pourvus doivent s'adresser d'urgence au service du Ravitaillement, salle Watremez, rue de l'Hospice.

Les consommateurs sont invités à vérifier leur inscription chez leurs commerçants ; en effet, le Comité de gestion des produits laitiers, 141, rue du Molinel, à Lille a réduit les quantités de beurre allouées à chaque commerçant de notre ville.

Les consommateurs doivent en conséquence s'assurer que leurs commerçants possèdent bien la quantité de beurre qui leur permettra de faire face aux inscriptions prises.

Le délai pour les inscriptions des consommateurs est prolongé jusqu'à lundi soir 13 janvier.

Il est bien entendu que les inscriptions effectuées actuellement ne concernent que le beurre et que les consommateurs conservent pour toutes les autres denrées, l'entière liberté de se fournir chez les commerçants de leur choix.

Les commerçants, possesseurs de la carte professionnelle F ne sauraient mettre comme condition à l'inscription des consommateurs, l'obligation pour ceux-ci de se fournir chez eux pour toutes les autres denrées, d'ailleurs les épiceries ne seront nullement réparties sur la base indiquée pour les inscriptions faites pour le beurre.

Les commerçants voudront bien remettre leurs listes de clientèle, le mardi 14 au service du ravitaillement, salle Watremez, rue de l'Hospice, aux heures qu'indiquera un prochain communiqué.

Le Comité local de contrôle de la répartition des marchandises sera bientôt en mesure de préciser dans quelles conditions les commerçants seront approvisionnés en beurre.

Enfin, il est rappelé que la vente du beurre est suspendue jusqu'à de nouvelles et prochaines instructions du Comité.

CAMOUFLAGE

des lumières par stores toile, fermetures tôle, persiennes. Henri Monnier, 235, rue Alma, Roubaix. T. 318.37. 3d

Les textes officiels relatifs à la législation des prix

LIVRE II

Des infractions et des peines

Art. 41. — Les agents du service du contrôle des prix peuvent exiger la communication des documents de toute nature propres à faciliter l'accomplissement de leur mission (comptabilité, factures, copies de lettres, carnets de chèques, traites, etc...).

Ils peuvent également consulter tous documents dans les administrations de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics et assimilés et des services concédés, sans se voir opposer le secret professionnel.

Pour l'application des dispositions de l'article 38, ils ont libre accès dans les magasins, arrière-magasins, annexes, dépôts, etc... sans que la présence d'un officier de police judiciaire soit nécessaire.

CHAPITRE II

Des peines

Art. 62. — Les majorations illicites de prix sont punies d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 16 à 100.000 fr.

Art. 64. — Le refus de communication ou la dissimulation des documents prévus à l'article 41 est puni des peines prévues à l'article 62. L'opposition aux fonctions des agents du service du contrôle des prix, les injures et voies de faits commis à leur égard sont punies d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois ans au plus et d'une amende de 16 à 1.000 fr.

La Banque PAJOT et COZETTE

25 bis, Grand'Rue, Roubaix, effectue toutes opérations sur titres et coupons, vente et escompte de Bons de la Défense Nationale ou du Trésor. 57

La déclaration des domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices, gouvernantes

Les employeurs sont tenus, sous peine du doublement de la taxe, de faire, dans le courant du mois de janvier, la déclaration du nombre et du sexe des domestiques (y compris les chauffeurs et les jardiniers) attachés à la personne, qu'ils soient ou non logés, des précepteurs, précepteurs et gouvernantes, à leur service au 1er janvier 1941.

Les personnes ayant fait une déclaration l'année dernière recevront à domicile un questionnaire qui devra être retourné à la mairie, ou remis à l'appariteur, au res-de-chaussée, avant le 31 janvier 1941.

Les nouveaux imposables devront retirer ce questionnaire à la mairie de Roubaix, à l'appariteur, au res-de-chaussée.

Les Et. Henry TERNYNCK et Fils

reprendront le travail à dater du Mardi 14 janvier 1941, à 10 h. 984d

La taxe municipale sur les chiens

Incessamment aura lieu à domicile le recensement des chiens en vue de l'établissement de la taxe pour 1941.

Pour cette imposition, les chiens sont classés en deux catégories.

Le classement n'est déterminé ni par l'âge, ni par la taille, ni par la race, mais par l'utilisation effective.

Les chiens pouvant être classés dans deux catégories seront obligatoirement classés dans celle dont la taxe est la plus élevée.

1re CATÉGORIE. — Il faut entendre tout animal qui, non préposé spécialement à la garde, est laissé en liberté et admis dans les maisons ou appartements, accompagne son maître dans ses sorties et ses promenades; les chiens servant à la chasse.

2me CATÉGORIE. — Il s'agit des chiens affectés exclusivement à la garde et non compris dans la catégorie précédente.

Le contrôle en cours d'année est exercé au moyen d'une carte remise aux propriétaires de chiens de 1re catégorie, et dont devra toujours être munie la personne qui accompagne le chien à la promenade.

Seuls les chiens de 1re catégorie peuvent être rencontrés dans la rue. Les chiens de 2me catégorie ne peuvent, en aucun cas, circuler dans la ville sous peine de poursuites contre leur propriétaire.

Le défaut de déclaration entraîne le triplement de la taxe afférente à la catégorie à laquelle le chien ayant fait l'objet d'une fausse déclaration aurait dû être classé.

USINE DE MASCARA - Roubaix

convoquera personnel par lettre pour la reprise du travail. 19842d

Un bel acte de probité

Une personne ayant perdu, vendredi matin, un portefeuille contenant une somme de près de 2.000 fr., un passant, M. Nestor Meurisse, domicilié 109, rue de Bouvines, cour Poutier, 11, le trouva.

Et M. Meurisse, bien que dans une situation assez précaire, s'empressa de restituer le portefeuille à son propriétaire.

Toutes nos félicitations à M. Meurisse.

Port d'arme prohibée

La Sûreté a mis en état d'arrestation un manœuvre, Gustave Poty, 23 ans, domicilié 31 bis, rue du Beau-Saule, à Wattrelos, qui se promenait porteur d'un magnifique couteau à cran d'arrêt.

Ce magnifique couteau vaudra à son propriétaire d'être conduit à Lille pour y être déféré au Parquet sous l'inculpation de port d'arme prohibée.

Les suites mortelles d'un accident

Le 9 novembre dernier, Pierre Verbecke, 16 bis, quai de Gravelines, passait à bicyclette sur le chemin de halage du canal, au quai de Gand. En croisant un piéton, le cycliste hésita un moment et perdant l'équilibre il tomba dans le canal la tête portant contre les pierres du quai.

Retiré de l'eau par un courageux jeune homme, M. Georges Bernard, domicilié 16, quai de Gand qui, témoin de l'accident, avait plongé sans hésiter dans le canal, M. Verbecke après avoir reçu des soins de M. le docteur Descarpentrie, fut transporté à l'hôpital « La Fraternité ».

Atteint d'une fracture du crâne, il y est décédé vendredi, malgré tous les soins dont il était entouré.

Une jeune fille est disparue depuis vendredi

M. Arthur Lemaire, domicilié 32, rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, 13, est venu déclarer à la police que sa fille Christiane, 19 ans, avait quitté le domicile paternel vendredi matin vers 9 h. et depuis lors on ne l'avait pas encore revue.

On enquête sur cette affaire.

La suie brûle

Vendredi, vers 14 h. 15, un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme Suzanne Leroux, domiciliée 36, rue de la Limite, cour Ferlin, 3. Il ne s'agissait fort heureusement que d'un feu de cheminée qu'un voisin parvint à éteindre en jetant dans le poêle une grosse poignée de sel.

Les pompiers ne durent pas intervenir.

Le problème des transports

La pénurie grave d'essence pose aux transporteurs utilisant de gros camions un problème angoissant.

La solution élégante pour notre région qui, en raison de sa proximité des cokeries, est largement dénommée ville de gaz de ville, consiste à utiliser le gaz comprimé pour la traction automobile.

Une telle utilisation de ce carburant ne constitue pas une innovation chez nous car quelques postes de compression rendent d'excellents services dans plusieurs villes voisines où le nombre des véhicules « à bouteilles » augmente sans cesse.

Jusqu'à présent l'agglomération roubaisienne ne disposait pas du poste de compression indispensable, mais cette lacune va se trouver prochainement comblée du fait que pour la fin de l'hiver, la SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTICITÉ aura procédé à la mise en service, à l'Usine à gaz, d'une Station de compression qui permettra d'alimenter journellement une centaine de gros camions.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus à l'Usine à Gaz de Roubaix, 58, rue de Tourcoing.

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DE SAINT-JOSEPH ET DU FONTENOY. — Dimanche 12 janvier, de 11 h. à 12 h., permanence au siège, rue des Anges : cotisation 1941, inscription des familles nécessiteuses, adresses des prisonniers, primes de naissance, renseignements divers.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS ». — La Comité d'entr'aide en faveur de leurs prisonniers et de leur famille respective nous prie d'informer les intéressés qu'un second secours leur sera versé, sur présentation d'une carte d'identité, à défaut du livret de famille, et d'une lettre donnant l'adresse du prisonnier.

Ceux qui ne sont pas encore inscrits sont priés de se présenter au siège, 155, rue Pellart, satisfaction leur sera donnée. Les retraités de la société qui n'ont pas reçu le montant de leur retraite sont aussi priés de se présenter à la même adresse le plus tôt possible.

AMICALE FÉMININE DES EMPLOYÉES, CONTRE-DAMES ET SURVEILLANTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS. — Dimanche 12, permanence mensuelle, perception des cotisations, paiement des prestations maladie, prime de naissance, etc...

Les amicalistes retraitées sont spécialement convoquées.

MUTUELLE « LE BIEN-ÊTRE DU TRAVAILLEUR ». — Le Conseil d'administration a décidé que les membres ayant cotisé jusqu'au mois de mai dernier, auront droit au remboursement de 10 % sur les médicaments à condition que ceux-ci soient délivrés par la pharmacie mutualiste, rue des Champs. Chaque dimanche, de 10 à 12 h., permanence au siège, rue du Collège, 109, pour paiement des assurances sociales, mutuelle, formalités et renseignements divers.

DES CADENAS S'ENVOLENT. — Mme Marie Salomon, 40 ans, éplucheuse, domiciliée rue du Luxembourg, cité Saint-Louis, 12, a déposé une plainte pour vol de trois cadenas, accrochés à une porte donnant accès à la rue du Danemark.

La police enquête.

ALLIANCE FAMILIALE ROUBAISIENNE. — Dimanche 12 janvier, de 10 h. à midi, recette mensuelle au siège, Café du Gymnase, 8, rue du Grand-Chemin.

SOCIÉTÉ AMICALE DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL. — Réunion demain dimanche 12, de 15 h. à 17 h., au siège, 8, rue du Grand-Chemin (A l'Ancienne) : recettes des cotisations, paiement des allocations patronales aux quarantenaires et aux cinquantenaires. Les sociétaires en retard de leurs cotisations sont priés de se mettre à jour pour le règlement des comptes de fin d'année.

CROIX

Un vieillard octogénaire victime du froid

Jeudi vers 17 h. 30, M. Edouard Fix, âgé de 81 ans, demeurant rue Eugène-Guillaume, 44, s'est affaissé sur le sol alors qu'il passait rue de Lille, à l'angle de la rue Gustave-Dubled. Relevé par des passants, il reçut des soins du docteur Darrs qui ne put que constater le décès dû à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le corps fut transporté au domicile du défunt.

AMICALE DES MÉDAILLÉS D'HONNEUR DU TRAVAIL. — Dimanche 12 janvier, de 10 h. 30 à 11 h. 30, au local Café du Progrès, paiement des allocations mensuelles et secours patronaux des mois de novembre et décembre. Les médaillés quarantenaires et cinquantenaires des anciens établissements Holden doivent se présenter personnellement, la trésorier ayant besoin de leur signature.

L'assemblée générale trimestrielle est fixée au dimanche 26 janvier.

WASQUEHAL

Pour une répartition équitable des denrées rationnées

De nombreuses difficultés se sont présentées pour les consommateurs et les commerçants dans la répartition des denrées et notamment du beurre et de la viande.

L'insuffisance des approvisionnements a été la cause primordiale de cette situation regrettable mais il a été constaté que certaines personnes recevaient des denrées plusieurs fois de suite, tandis que d'autres ne parvenaient pas à s'en procurer.

Tous les consommateurs étaient tenus de faire la queue devant les magasins surtout ceux qui ne recevaient rien puisque après l'attente devant une boutique ils devaient refaire la queue ailleurs souvent pour arriver trop tard une fois de plus.

L'administration municipale a jugé utile d'envisager un mode de répartition juste et équitable et de réduire au strict minimum les stationnements en commençant toutefois par les boucheries et marchands de beurre.

Afin d'atteindre ce but M. le maire invite les bouchers et bouchers-charcutiers les marchands de beurre et épiciers titulaires de la carte professionnelle « F » ou l'ayant demandé, à assister à la réunion qui se tiendra mardi 15 janvier, à 14 h. 30, à la salle des fêtes du Centre, rue Jean-Macé, 9, au cours de laquelle des dispositions seront prises pour réaliser ce projet.

Au Comité d'entr'aide aux prisonniers

Le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre a procédé au cours des journées de mercredi et jeudi dernier, à la remise de vêtements chauds et de chocolat aux familles des internés.

A l'heure actuelle, toutes les familles des prisonniers ont reçu, en participant à la première distribution, des cache-nez, chaussettes, passe-montagne, plaques de chocolat. C'est ainsi que ce Comité de bienfaisance a procédé à la remise de 620 colis. Seules n'ont pu profiter de ces dons les familles qui ne se sont pas fait inscrire pour manque d'adresse du prisonnier.

Une mort subite cité Saint-Gobain

Au cours de l'après-midi de jeudi, M. Jean-Baptiste Sandra, 71 ans, habitant 36, cité Saint-Gobain, à Wasquehal, se sentit soudainement indisposé et ne tarda pas à rendre le dernier soupir. M. le docteur Berthou, de Fiers, appelé d'urgence, ne put que constater la mort de M. Sandra, qu'il attribue à une affection cardiaque.

Le défunt, qui avait été occupé à l'usine Saint-Gobain pendant de nombreuses années, avait célébré ses noces d'or dans la commune en 1938 et des fêtes avaient été organisées en l'honneur des jubilaires qui comptaient cinquante années de mariage.

BLESSÉ EN CHARGEANT UN WAGON. — Occupé au chantier de l'usine Saint-Gobain, un manœuvre, M. Henri Outtier, 53 ans, demeurant 28, rue de Lille, à Wasquehal, a été blessé à l'épaule et à la cuisse au cours du chargement d'un wagon, l'ouvrier ayant passé au travers le plancher. Le blessé qui porte des plaies et contusions diverses à l'épaule et à la cuisse droite, a reçu des soins de M. le docteur Berthou, de Fiers, qui lui a ordonné un arrêt de travail d'une douzaine de jours.

MAITRISE SAINT-NICOLAS. — Mardi 14, à 19 h. 30, répétition générale au local rue Delerue.

HARMONIE J.-B. LEPERS. — Demain dimanche 12, à 16 h. 30, assemblée générale au siège de la société, Café de l'Ecluse, 17, rue Jean-Macé. Questions très importantes à l'ordre du jour.

WATTRELOS

Trompé par l'obscurité...

En traversant les voies, un cheminot est broyé par une machine haut-le-pied à la gare annexe de Tourcoing

Au cours de son service à la gare-annexe de Tourcoing, sise rue du Mont-à-Leux, un cheminot wattrelosien, marié et père d'une petite fille de 18 mois, a trouvé, vendredi matin, une mort horrible.

Voici les faits, tels qu'ils résultent des déclarations des témoins et de l'enquête ouverte par la police de Wattrelos.

Vers huit heures du matin, alors que l'obscurité était encore pour ainsi dire complète, M. Xavier Boutillier, 26 ans, manœuvre spécialisé à la S.N.C.F., domicilié 38, rue du Mont-à-Leux, traversait les voies du dépôt pour se rendre à son travail.

Au même instant, une locomotive avec tender effectuait des manœuvres en vue de passer d'une voie à une autre. L'infortuné cheminot s'en rendit compte trop tard et ne put éviter d'être heurté par la machine, puis coincé entre la timonerie et le frein du boggie avant du tender.

Des camarades de M. Boutillier se précipitèrent immédiatement à son secours, mais lorsqu'ils parvinrent à le dégager, il avait déjà cessé de vivre.

M. le docteur Deconninck, de Tourcoing, fut appelé à constater le décès, qu'il attribua à un éclatement du visage et à l'écrasement du thorax.

Ce pénible accident a causé une profonde émotion dans le quartier de la gare-annexe où demeurant précisément la victime.

Le Comité d'aide aux prisonniers est à l'œuvre

Les résultats de la souscription faite dimanche dernier ne sont pas encore complètement arrêtées, mais déjà le Comité d'aide aux prisonniers est heureux d'annoncer qu'ils dépasseront les prévisions les plus optimistes. Dès que le chiffre exact sera connu, il se fera un devoir de le communiquer à la population.

L'intégralité des souscriptions, rappelons-le, sera affectée à l'aide des prisonniers de la commune.

S'il reste encore des prisonniers non recensés, le Comité insiste auprès des familles, des voisins ou des amis pour les signaler dans le plus bref délai. Chacun peut s'assurer qu'aucune omission ne s'est produite, la liste pouvant être consultée à la mairie.

Les personnes qui, par oubli ou omission bien involontaire, n'auraient pas été visitées dimanche dernier par les collecteurs, ou qui se trouvaient absentes, sont cordialement invitées à déposer leur obole soit aux chefs de secteurs, soit au trésorier de l'œuvre, M. Wycart, Grand'place, soit encore à la mairie, bureau de l'Office social.

Le comité a été reçu par Mme Carles, délégués départementale à la préfecture du Nord, à qui il a communiqué la liste des prisonniers déjà établie en vue d'obtenir par son intermédiaire tous les concours utiles pour la réussite de l'œuvre.

D'autre part, il s'est occupé cette semaine de la mise au point des nombreuses questions de détail de nature à faciliter son activité.

Les conférences du Cercle horticole vont reprendre

Le Cercle horticole va reprendre le cycle de ses conférences de culture. La première aura lieu le 19 janvier courant, à 14 h. 30, au siège, 15, Grand'Place, café Delecroix.

Les nouvelles inscriptions seront reçues avant la réunion. Les familles sont priées de faire connaître très exactement les noms et adresses des sociétaires qui sont prisonniers ainsi que les adresses des enfants de prisonniers. Pour ces inscriptions, la carte de sociétaire de 1940 sera valable.

Les tribulations de l'église de Leers

Pillé, trois fois incendié, détruit par la foudre, vendu à la criée, ce monument du XIIIme siècle proclame toujours bien haut dans le ciel la foi des catholiques de Leers

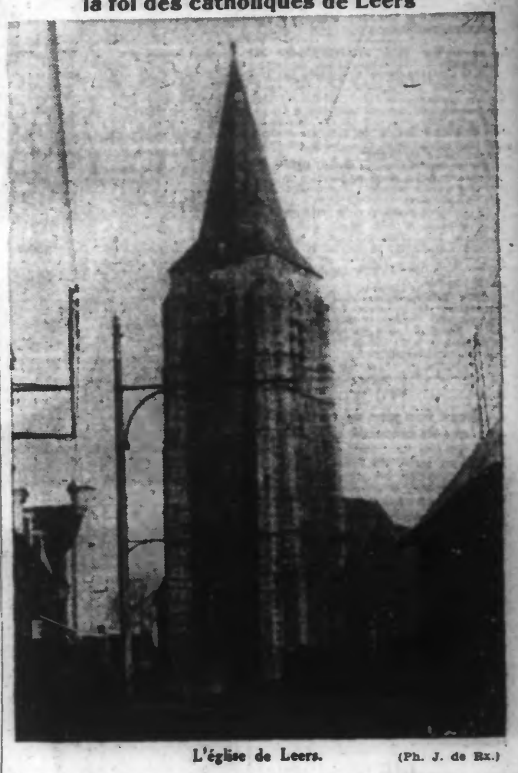

L'église de Leers. (Ph. J. de Rx.)

Dédiée à saint Vaast, catéchiste de Clovis et évêque d'Arras, l'église de Leers est l'une des plus vieilles de la région. Elle date du XIIIme siècle.

Il n'est que de la regarder pour s'apercevoir que des ans, elle porte l'irréparable outrage, mais il est visible aussi que les ans ne sont pas seuls à l'avoir meurtrie. Son histoire est lourde des drames qui s'y déroulèrent.

Trois fois incendiée...

Le 17 août 1566, pendant que les Français s'entre-déchiraient dans les « guerres de religion », l'église fut pillée par les « Gueux » qui, apprenant que des catholiques s'y étaient réfugiés, incendièrent ensuite les poutres maîtresses pour brûler à la fois et le sanctuaire et ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis.

Les réparations ne se firent que lentement, à telle enseigne qu'il fallut attendre soixante-dix ans avant que les travaux fussent menés à leur achèvement.

— En 1658, l'église était de nouveau mise à feu par des pillards. Les dégâts furent importants et ne furent guère réparés avant 1688, date inscrite sur le mur extérieur de la chapelle.

— En 1693, de nouveau, le sanctuaire flamba pour la troisième fois.

...Détruite par la foudre...

Enfin, en 1748, la tour était frappée par la foudre et le clocher, complètement détruit.

Ces épreuves terribles avaient fortement ébranlé la vieille tour, qui eut encore à souffrir de l'abandon où elle fut laissée pendant la période révolutionnaire.

Et, en 1834, par mesure de sécurité, il fallait consolider ses quatre murs par un corset de fer extérieur

...et vendue à la criée !

Malgré ces nobles blessures que les désastres et les profanations lui avaient faites, malgré tout l'intérêt historique qui se rattachait à ses vieilles pierres, le sanctuaire allait-il comme les murs les plus ordinaires, être purement et simplement démoli ?

On put le craindre un moment, mais il n'en fut rien heureusement, comme on le verra ci-après :

Visée par une loi du Directoire du 27 Brumaire an VII (17 novembre 1797), ordonnant la vente de tous les biens nationaux et en particulier les églises, l'église de Leers reçut quelques mois plus tard la visite d'un expert nommé par l'Administration du département du Nord qui l'estima à la somme de 2.400 francs, « non compris le terrain ni la cloche ! ».

Et le 7 Floréal an VII (26 avril 1798), l'adjudication se faisait dans la salle des ventes, à Lille.

Un certain citoyen Jouvenaux, domicilié à Lille, en fut l'acquéreur, pour la somme de trois mille francs, mais — dit l'histoire — il ne dut pas se féliciter de ce marché, qui ne lui apportait que du bois,